



Montélimar
Agglomération
RHÔNE & PROVENCE

BIODÉCHETS

GUIDE PRATIQUE DU COMPOSTAGE PARTAGÉ

TRIEZ .. COMPOSTEZ ..

VALORISEZ !



RÉDUISONS LE VOLUME DE NOS DÉCHETS
GRÂCE À LA VALORISATION DES BIODÉCHETS ...

UNE PLACETTE DE COMPOSTAGE PARTAGÉ S'INSTALLE DANS VOTRE QUARTIER !

LE COMPOSTAGE, C'EST QUOI ?

Composter, c'est imiter la nature dans des conditions organisées et contrôlées !



C'est une transformation naturelle des déchets organiques (déchets d'origine animale ou végétale).

Le produit obtenu, le compost, est un amendement organique comparable à l'humus, très utile en agriculture et en jardinage.

POURQUOI COMPOSTER ?

- Réduire de 30% le poids de sa poubelle
- Contribuer à la préservation de l'environnement
- Créer du lien entre les habitants
- Obtenir du fertilisant naturel et gratuit pour les jardinières privatives ou les espaces verts collectifs

CE QUE JE PEUX COMPOSTER

TOUS LES DÉCHETS ORGANIQUES SONT COMPOSTABLES



Epluchures de tous les fruits et légumes, fruits et légumes abîmés, restes de repas (cuits ou crus), marc de café et filtres, thé et sachet (sans agrafe), coquilles d'oeufs écrasées, coques et noyaux, essuie-tout, fleurs fanées ...

SOUS CERTAINES CONDITIONS



Certaines matières se décomposent plus lentement et demandent quelques précautions pour éviter des nuisances potentielles : fromages et laitages, viande, poisson, pain, os ...

INTERDITS AU COMPOST

Tout ce qui n'est pas d'origine organique : plastiques, métaux, verre, les sacs (même «biodégradables»), déchets dangereux, mégots ...

LE BON ÉQUILIBRE DES MATIÈRES

Pour assurer une décomposition rapide et sans nuisance, il est nécessaire de garantir un certain équilibre de matière dans le compost.



ASTUCES POUR UN BON COMPOST :

POUR PRODUIRE UN COMPOST DE QUALITÉ, IL FAUT ÉQUILIBRER LES MATIÈRES AU MOMENT DE L'APPORT. MÉLANGEZ DES DÉCHETS MOUS ET HUMIDES (DÉCHETS ALIMENTAIRES) AVEC DES DÉCHETS DURS ET SECS (PETITS BRANCHAGES, TONTES SÈCHES ...). EN MOYENNE POUR CHAQUE APPORT, MÉLANGEZ 2/3 DE DÉCHETS MOUS ET 1/3 DE DÉCHETS SECS. EN SUIVANT CES QUELQUES ASTUCES, ON ASSURE UN COMPOST TOUJOURS HUMIDE ET BIEN AÉRÉ, GAGE D'EFFICACITÉ !



LE FONCTIONNEMENT DU COMPOSTAGE PARTAGÉ

La placette de compostage partagé est constituée de 3 bacs, chacun jouant un rôle différent :



Réserve de déchets «secs» à ajouter à chacun de vos apports



Bac où sont déversés les biodéchets



Bac fermé où mûrit le compost.

COMMENT DÉPOSER AU COMPOSTEUR ?

- 1 Je vide mes biodéchets dans le composteur «bac d'apports».
- 2 J'ajoute du structurant que je prends dans le bac «matière sèche».
- 3 Je mélange soigneusement en répartissant sur toute la surface.



POUR ALLER PLUS LOIN

Sur le site de l'agglomération : www.montelimar-agglo.fr
Suivez-nous également au quotidien sur Facebook :



Montélimar
Agglomération
RHÔNE & PROVENCE

Maison des services publics
1 avenue Saint-Martin
26200 MONTELIMAR



RETROUVEZ TOUTES CES INFORMATIONS SUR LA
SIGNALÉTIQUE INSTALLÉE À LA PLACETTE DE COMPOSTAGE !
UNE QUESTION ? UN DOUTE ? CONTACTEZ NOTRE
SERVICE DÉCHETS :
CONTACT@MONTELIMAR-AGGLO.FR | 04 75 00 64 41

